

Commune de CHAMBOLLE MUSIGNY

21220 CHAMBOLLE MUSIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JANVIER 2019

Nombre des membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 08

Date de la convocation : 17 JANVIER 2019

Date d'affichage : 17 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt-quatre janvier à 20 heures le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François MARQUET, Maire

Présents : Ghislain BOURS, Catherine BRUNEAU, Daisy DESROCHES, Sandrine EUVRARD, FELETTIG Gilbert, Roger HUELIN, MARTENOT Andrée, ,

Absents: François MILLET (procuration à F. Marquet), Sandrine ROUSSEAUX (procuration à andrée Martenot), Charles VAN CANNEYT

Secrétaire de séance : Ghislain BOURS

Objet : TARIFS LOCATION SALLE H. BELIN

Le tarif de location de la salle Belin pour l'année 2019 est maintenu comme suit :

LOCATION WEEK-END

Chambollois : 210 €

Personnes extérieures : 560 €

LOCATION SEMAINE

Chambollois : 160 €

Personnes extérieures : 360 €

LES ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Comité des Jumelages, association culture et patrimoine, société de chasse, Le Rallye, Association Corentin et les Blacks Chairs, amicale des sapeurs-pompiers de Morey/Chambolle, Amicale des Parents d'élèves de Morey /Chambolle, association Les Vendanges de l'Espoir, syndicat viticole, comité de Saint Vincent

Peuvent prétendre à deux prêts par an de la salle Belin. Au-delà, une participation de 80 € sera sollicitée.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUIITS SAINT GEORGES (tous services confondus), bénéficiera de deux prêts par an. Au-delà une participation de 100 € sera demandée.

L'ASSOCIATION MUSIQUE AU CHAMBERTIN bénéficiera d'un prêt de la salle par an (sans qu'aucune autre subvention ne puisse être attribuée à l'association).

Pour toute autre utilisation de la salle, le tarif de location fixé pour les associations du territoire de la communauté de communes sera appliqué.

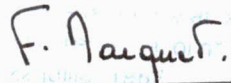
L'HARMONIE DE GEVREY CHAMBERTIN bénéficiera d'un prêt par an. Au-delà, le tarif de location fixé pour les associations du Territoire de la communauté de communes sera appliqué (la subvention communale sera maintenue)

Pour TOUTES LES AUTRES ASSOCIATIONS du Territoire de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges (y compris l'association paroissiale), désireuses d'utiliser la salle H.Belin (réunion, soirée, spectacle, loto...ou tout autre objet), le tarif de location est fixé à 210 €.

Pour toute autre demande d'utilisation de la salle H.Belin par des associations dont le siège social se situe en dehors de la communauté de communes, le tarif fixé pour les personnes extérieures sera appliqué.

Pour toute location, les arrhes sont fixées à 100 € (à verser à la réservation).

Le Maire
François MARQUET


Application de
82623

*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du*

Reçu par les services préfectoraux le :

Le 14/04/2014